

Synthèse du programme Inco

Programme de recherche européen
en coopération relatif à l'aménagement
des pêcheries de céphalopodes
en Afrique de l'Ouest

Pierre Failler
Économiste

Introduction

Les pêcheries de poulpe en Afrique de l'Ouest sont d'une importance majeure dans la constitution des résultats économiques des secteurs halieutiques nationaux et, dans une certaine mesure, des économies nationales. Leur émergence à la fin des années 1970 en Mauritanie et au Maroc et plus récemment au Sénégal au milieu des années 1980 a très vite bouleversé l'organisation des pêcheries démersales de ces trois pays de l'Afrique de l'Ouest, au point d'en devenir la pêche d'excellence¹. Initialement limité à un seul marché, le Japon, le poulpe a, peu à peu, obliqué vers le marché européen, moins regardant sur la qualité et sur les tailles commerciales.

Face aux intérêts financiers en jeu, de nombreuses stratégies ont été déployées par les pêcheurs et les gouvernements afin de tirer profit

¹ À un degré moindre pour le Sénégal.

de cette opportunité économique. Si dans un premier temps, armateurs et gouvernements avançaient main dans la main en mettant sur pieds une flotte nationale afin de répondre à la demande du Japon, dans un deuxième temps, les banqueroutes des armateurs et la pénurie de la ressource ont engagé les gouvernements à la rationalisation de la capacité de pêche tandis que les armateurs développaient un comportement opportuniste. Différentes mesures ont ainsi vu le jour, du gel des investissements au repos biologique en passant par les licences de pêche pour la pêche artisanale. Mais, le constat actuel est que toutes ces mesures n'ont jamais réussi à endiguer la chute importante des prises par unité d'effort : 117 kg par heure de pêche en 1992 pour un chalutier mauritanien à seulement 29 kg en 1996 (Lamboeuf, 1997).

Dans un tel contexte, le programme de recherche Inco² a tenté tout d'abord, de comprendre les mécanismes et les logiques qui sous-tendaient le fonctionnement de la filière poulpe au Maroc, en Mauritanie et au Sénégal. Ensuite, les équipes en sciences sociales, articulées autour de l'économie, de la sociologie, du droit et de l'anthropologie, se sont efforcées de montrer les dynamiques des systèmes de régulation et notamment leurs effets en termes de développement durable des pêcheries de poulpe. Soutenu au plan national par les équipes en biologie qui travaillaient sur le poulpe, le programme Inco a réellement bénéficié d'une collaboration interdisciplinaire exemplaire.

Cette communication doit se lire, à la fois, comme une présentation des résultats du programme Inco, et comme une présentation du programme lui-même, de par les descriptions de ce qui en a été la trame³ et les étapes de travail. Il est constitué de six parties qui correspondent à six parties du programme de travail. La première partie est constituée de la description sommaire des pêcheries de poulpe dans

² Le programme associait le CRODT (Sénégal), le CNROP (Mauritanie), l'INRH (Maroc), le Cemare (Royaume Uni), l'IRD (France), et l'université de Perpignan (France).

³ Le texte reprend en partie la structure du document de synthèse à destination de la Commission européenne (Failler, 2000).

les trois pays. La seconde partie présente la trajectoire des pêcheries, assortie des principaux événements politiques, économiques, sociaux et biologiques qui sont pour une grande partie responsable de leurs profils actuels. La troisième partie montre dans quelle mesure les stratégies des acteurs tout au long de la « filière poulpe », pour obtenir l'accès à la ressource, au produit et au marché, façonnent ce secteur économique. La quatrième partie présente les schémas de flux de produits, d'information et de monnaie. La cinquième partie fait le point sur le concept de développement durable et son application aux pêcheries de poulpe. Et enfin, la sixième partie dresse, à l'aide d'éléments clés, un portrait des systèmes de gestion des pêcheries de poulpe au Maroc, Mauritanie et Sénégal.

I Description des pêcheries nationales

Les pêcheries nationales peuvent être succinctement décrites de la façon suivante :

- *Maroc* : la pêche aux céphalopodes, opérée depuis des navires industriels, subit des changements importants avec l'entrée massive et non pressentie (donc pas encore légiférée) de pêcheurs côtiers et artisanaux qui réalisent 35 % des 46 000 t de prises totales (année 1997). Ainsi, dans une pêcherie jugée en en crise, émergent des formes de production distinctes et complémentaires des formes déjà existantes. L'explication de ce développement se trouve dans : le faible niveau d'investissement requis pour la mise en place de nouvelles unités de production de ce type, les coûts de production peu conséquents (proximité des zones de pêches), mais aussi des infrastructures à terre conformes aux normes internationales de qualité (donc aptes à favoriser sans investissement supplémentaire l'accès aux marchés japonais et européens déjà fonctionnels). Enfin, l'existence d'une organisation sociale entièrement construite autour de cette activité complète cet ensemble de facteurs stimulant l'émergence d'une nouvelle composante dans la pêcherie.

- *Mauritanie* : le passage d'une taxe à l'exportation à un droit d'accès marque la fin d'un système unique de gestion par le contrôle des

exportations via la Société Mauritanienne de commercialisation du poisson (SMCP). Initiée et soutenue par la Banque Mondiale, la politique de retrait de l'État s'est traduite par une privatisation partielle de la SMCP et par la mise en place depuis 1995 de mesures de contrôle de l'accès (sous forme d'une redevance). Malgré cela la Mauritanie subit les mêmes diminutions des rendements par unité d'effort que le Maroc. L'émergence d'un secteur artisanal spécialisé sur la capture des céphalopodes et le développement d'activités au sud du pays autour de Nouakchott et entre Nouakchott et Nouadhibou sous forme de camps de pêche, relève des mêmes facteurs que ceux décrits dans le contexte marocain, tant d'un point de vue économique, que d'accès aux ressources et aux marchés. Les modes d'encadrement de ces nouvelles composantes dans la pêche se différencient toutefois par de nombreux facteurs institutionnels et politiques.

- *Sénégal*: la ressource céphalopode est considérée par les pêcheurs artisanaux comme une ressource éphémère (à l'instar du baliste quelques années auparavant). Ils se contentent donc de saisir cette opportunité qui, intervenant pendant la morte saison, ne modifie que très peu leur calendrier de pêche. Ajoutée au développement déjà ancien de la pêche artisanale sénégalaise, cette nouvelle activité de capture prend dans le cas de ce pays un intérêt tout particulier susceptible d'enrichir par comparaison l'effet innovant suscité par ce nouveau produit, l'émergence de nouvelles filières dans un tissu commercial, social et institutionnel déjà fort développé par la pêche. En cela, il est intéressant de suivre la capacité et la spécificité associées à cette ressource par rapport aux filières traditionnelles.

Un certain nombre de points ont attiré l'attention des équipes du programme :

- Le principe du *repos biologique* et surtout son efficacité ont longtemps été discutés par l'ensemble des participants. Le fait d'arrêter pour repartir au même moment pour l'ensemble des opérateurs pose un problème de concentration massive de l'effort de pêche sur des zones délimitées et pendant un laps de temps de plus en plus réduit : les PUE (prises par unité d'effort), très fortes les premières semaines de pêche, déclinent rapidement, pour retomber à des niveaux équivalents à ceux d'avant le repos. L'augmentation de la durée du repos (exemple du Maroc avec 4 mois de repos biologique) ne semble pas pour le moment conduire au rétablissement des stocks. Le repos

biologique constitue ainsi une mesure de limitation temporaire de l'accès. Cela ne résout pas pour autant le problème central de gestion de l'accès dans une vision globale de l'effort de pêche qui s'exerce sur ces ressources (flottes nationales et flottes étrangères, industrielles et artisanales). D'un point de vue de l'organisation à terre des activités amont et aval, ces mesures d'arrêt temporaire tendent à pénaliser non seulement les armements mais aussi les usiniers et autres maillons de la filière. Néanmoins, le principe d'arrêt biologique porte pour les acteurs professionnels (à juste titre ou non) des vertus particulières en terme d'équité. Cela rend cette mesure pour l'instant acceptable par l'ensemble de la profession. Cela explique sans doute sa généralisation aux trois pays.

- Les *stratégies d'achat du Japon* ont considérablement évolué ces dernières années. Le Japon, première destination des exportations, se voit aujourd'hui talonné de près par l'Europe, voire dépassé dans certains cas, géographiquement ou de façon saisonnière. Malgré cela, le Japon demeure la destination privilégiée des poulpes de grande taille, sélectionnés selon des normes commerciales encore distinctes des normes européennes (qualité de la chair, coloration...). La mise aux normes des usines de transformation de produits à destination de l'Europe constitue en soi une nouvelle forme d'immixtion dans l'organisation de la filière céphalopodes du Maroc, de la Mauritanie et du Sénégal.

- La présence dans les eaux nationales des trois pays de *flottes étrangères* constitue aux dires des représentants de la profession et de l'administration, un obstacle majeur à la mise en place de mesures de gestion de l'accès. Ils mettent en avant les passe-droits, les nombreux avantages et les faibles contraintes dont elles bénéficient. Toutefois, comme il l'a été souligné, les flottes étrangères représentent, en même temps qu'une source de devises non négligeable, une soupape de sécurité qui peut permettre de faire face à d'éventuels accidents de production. Cette présence étrangère est unanimement dénoncée par les milieux professionnels nationaux. Ceux-ci voient dans l'annulation de ces droits d'accès la façon directe de répondre aux exigences d'un retour à un niveau d'exploitation équilibré. Dans le même temps, il a été rappelé que l'éviction de cette flottille ne garantit en rien la mise en place d'une véritable régulation de l'accès (conflits internes aux flottilles nationales). Cela de fait n'est à considérer que comme une étape dans un

processus fondé sur un choix politique sectoriel de régularisation de l'accès et de la capacité de pêche. Ce choix politique en réalité dépasse amplement le cadre de la pêche et ne peut s'envisager que dans la perspective d'une réelle adaptation des conditions nationales de développement d'un secteur industriel (encadrement financier, technique, législatif, commercial...).

- *Le constat d'échec des politiques de gestion de l'accès* a été unanimement reconnu par tous les représentants de la profession ou de l'administration et les chercheurs présents. Tout le monde a également souligné que l'évocation systématique de la raréfaction de la ressource n'était plus acceptable en tant qu'explication de la crise subie. Il faut se tourner vers l'ajustement de la capacité de capture à la ressource en temps et en lieu. Si l'on sait actuellement ce qu'il faut faire, comment le faire est une autre chose.

■ Trajectoire des pêcheries et grille de « l'effet poulpe »

L'élaboration de trajectoires des pêcheries a permis de retracer les faits marquants d'ordres politique (extérieure et intérieure), administratif et juridique (réglementations qui affectent le déroulement des activités du secteur de la pêche), social (l'organisation dans ce domaine du secteur de la pêche et des activités connexes), économique (faits relatifs aux marchés locaux, nationaux et internationaux, aux enjeux de concurrence, aux systèmes productifs, etc.), biologique (état de la ressource, conditions de l'environnement marin, etc.), et divers comme les réalisations de projets, les études importantes réalisées, les développements technologiques, etc.

Ces canevas communs de présentation se sont révélés fort utiles. Tout d'abord, ils ont constitué un matériau d'échange entre les différentes disciplines. L'émergence des pêcheries a été perçue comme un processus complexe, initié il est vrai par le marché, mais mis en scène et façonné différemment selon les réceptacles économiques, sociaux et politiques propres à chacun des pays. Par exemple, la

volonté étatique du Maroc et de la Mauritanie de se doter de flottes nationales concurrentielles des flottes étrangères opérant dans leur Zone économique exclusive (ZEE) s'est traduite par une réglementation très en faveur de l'investissement national privé, une importante couverture des risques financiers associés à une telle entreprise, ainsi qu'à un aménagement progressif des droits d'accès à la ressource en faveur des nationaux.

Le poulpe en tant qu'espèce à fort potentiel commercial a eu pour principal effet de fortement marquer l'organisation du secteur de la pêche au Maroc et encore plus en Mauritanie, où la mise en place d'un système central de contrôle des exportations (SMCP) a constitué longtemps un mécanisme de régulation de la pêcherie. Le Sénégal, disposant déjà d'une armada artisanale, a inscrit l'opportunité du poulpe dans la diversification des activités des pêcheurs, notamment pendant la morte saison, entraînant peu d'effets majeurs en termes de réorganisation ou d'adaptation des systèmes de production et de gestion. Toutefois, les plus-values escomptées ont conduit, au tournant des années quatre-vingt-dix, à une prolifération des usines de conditionnement des produits de la mer.

Mais tout cela n'est que la partie émergée de l'iceberg : les trajectoires des pêcheries montrent clairement que les instruments de contrôle de l'accès à la ressource mis en place par le Maroc et la Mauritanie ont chaque fois été mis en échec par des réactions adaptatives des pêcheurs et armateurs nationaux, sans pour autant éviter les banqueroutes. Ainsi, le gel des investissements au Maroc a été suivi d'un vaste développement de la pêche artisanale dans la région de Dakla, et, aux tentatives de contrôle des activités de cette dernière (zones et engins), un essor sans précédent de la pêche côtière, jusque lors épargnée de toute mesure de contrôle relative à la capture de céphalopodes. Le caractère opportuniste des acteurs présents dans la pêcherie au moment de l'application de nouvelles mesures de contrôle de l'accès ou de ceux qui se situent à la périphérie (essentiellement commerce) est suffisamment prononcé pour mettre en échec les tentatives de correction élaborées par l'État. Aussi, les mesures de gestion de l'accès des pêcheries de céphalopodes sont-elles dans tous les cas de figure des mesures réactives qui entraînent de nouveaux mouvements adaptatifs in vitro ou ex vitro au secteur des pêches, mais qui de toute façon engendrent une

réorganisation du système de production et des conditions d'accès à la ressource.

Ensuite, la construction des trajectoires a, pour la première fois, permis d'avoir une lecture à la fois horizontale et verticale des événements inhérents au secteur de la pêche céphalopodière et de ceux ayant une influence quelconque sur lui. Il est apparu à cet égard que les informations détenues par les chercheurs en sciences sociales et naturelles du présent programme étaient parcellaires et requerraient des compléments issus des autres domaines de savoir, ou de domaines similaires mais de pays différents.

En sus de l'élaboration des trajectoires, un exercice récapitulatif a consisté à appréhender « l'effet poulpe » sur différentes variables et composantes du paysage maritime et économique des trois pays représentés. La grille obtenue (tableau 1) montre à quel point une ressource identique, exploitée en vue d'un même marché, pouvaient 1), selon l'existant et 2), selon les conditions et perspectives à venir, se traduire par des formes d'organisation de la production totalement différentes, et subséquemment par des conditions d'accès fort dissemblables.

■ Stratégies d'accès

Le travail relatif aux stratégies d'accès a permis de positionner les acteurs ayant un rapport avec l'activité de pêche aux céphalopodes. Les descriptions des relations entre acteurs ont porté à la fois sur l'enveloppe ou forme de la relation et sur la nature même de la relation et les stratégies en œuvre. Il a montré à quel point il était important de restituer toute relation dans son contexte économique et social afin d'en dégager tant le signifiant que le signifié qui s'y rattachent.

L'examen des relations a également été conduit de façon diachronique. Cet exercice a permis de révéler l'évolution dans le temps des relations entre acteurs, notamment à chaque modification des conditions d'accès et/ou de l'arrivée de nouveaux acteurs.

Ce travail, complété par l'étude des perceptions des acteurs face à l'opportunité que représente le poulpe, a permis de mettre en valeur quatre types d'accès :

- l'accès à la « ressource-poulpe » ;

Effet					
Effet territorial	Sénégal			X	
	Mauritanie	X			
	Maroc	X			
Développement pêche artisanale	Sénégal				X
	Mauritanie		X		
	Maroc		X	X	
Développement usines	Sénégal			X	
	Mauritanie			X	
	Maroc		X	X	
Développement Armement Industriel national	Sénégal				X
	Mauritanie	X			
	Maroc		X		
Exportation	Sénégal			X	X
	Mauritanie	X			
	Maroc			X	
Filère amont (avant exportation)	Sénégal				X
	Mauritanie		X		
	Maroc			X	
Investisseurs nationaux Tenir compte de différentes générations	Sénégal			X	
	Mauritanie		X (1)		
	Maroc		X		
Organisations professionnelles formelles	Sénégal			X	
	Mauritanie		X		
	Maroc			X	
Collectivités de pêcheurs	Sénégal				X
	Mauritanie			X	
	Maroc		X		
Valeur ajoutée pêche	Sénégal				X
	Mauritanie	X			
	Maroc	X			
Capacité institutionnelle 1) Administration, 2) surveillance 3) crédit	Sénégal			2, 1, 3	
	Mauritanie		3, 1	2	
	Maroc	3	1	2	
Gestion sectorielle (mesures techniques)	Sénégal		X		
	Mauritanie		X		

Etat					
Opportunité et mobilité sociale (tenir compte de la trajectoire pour différenciation de phases)	Sénégal			X	
	Mauritanie		X		
	Maroc		X		
Apprentissage 1) « fabrication » de pêcheurs A-art et B-Ind 2) redéploiement de l'actif, savoirs techniques	Sénégal				1, 2 A B
	Mauritanie		1A (3)	1B, 2B	2A
	Maroc		1A(4),1B		2A, 2B
Représentation de la ressource halieutique 1) recherche, 2) administration 3) profession, 4) In terna pêche artisanale	Sénégal		2	4, 3	1
	Mauritanie		2, 3, 4		1
	Maroc		2, 3, 4		1
Cogestion	Sénégal		X	X	
	Mauritanie	X			X X
	Maroc	X			X X
Emploi	Sénégal				X (5)
	Mauritanie		X		
	Maroc		X		
Recherche 1) Programmation, 2) Crédits, 3) Partenariat International (S/S) 4) Aide à la décision	Sénégal		1, 3, 4	2	2
	Mauritanie		2, 4	1, 3	
	Maroc		2, 4	1, 3	

(1) Avec mobilité sectorielle; (2) Conflit pêche artisanale/pêche industrielle; (3) A vérifier pour la pêche artisanale; (4) Origine migrants de l'intérieur; (5) En terme de temps d'occupation (D'après Catanzano et Failler, 1998)

■ Tableau 1 (suite)

Grille comparative de « l'effet poulpe ».

Comparative grid of the "Octopus effect".

- l'accès au produit que constitue le poulpe;
- l'accès au marché international;
- l'accès au financement public et privé.

L'étude des stratégies a permis de montrer non pas comment les choses sont, mais comment elles évoluent selon les changements institutionnels, conjoncturels, et donc en grande partie selon les changements informationnels vécus par les acteurs. Les notions d'anticipations rationnelles, de rationalité limitée, procédurale ou encore séquentielle, d'opportunisme, de hasard moral, de prise de risque, de capital social, etc., à l'honneur actuellement dans les sciences sociales ont été autant de concepts précieux pour aider à la construction des stratégies conçues par les acteurs. Au total, cet exercice a permis d'appréhender le fonctionnement de la pêcherie,

tant du point de vue des relations entre acteurs que de la perception que ces derniers peuvent avoir de leur environnement et des changements qui l'affectent.

À titre d'illustration, le tableau 2 montre les différents acteurs en présence dans la filière poulpe en Mauritanie pour deux périodes distinctes, 1980-1984 et à partir de 1996, ainsi que les relations qui les unissent. On constate tout d'abord une augmentation du nombre des acteurs entre les deux périodes de référence⁴. La structure de la pêcherie a ensuite évolué vers une complexification croissante, notamment par l'émergence de la pêche artisanale et de la flotte européenne à partir de 1995. L'accès à la ressource a donc, au fil du temps, fait l'objet d'une convoitise de plus en plus exacerbée, tant entre nationaux qu'entre nationaux et étrangers. L'accès au produit, au poulpe avant et après transformation, a également subi une évolution significative puisque les industriels et les commerçants tentent de s'accaparer du produit le plus tôt possible, entraînant des mouvements de quasi-intégration verticale de la filière. Enfin, l'accès au marché international, initialement restreint au seul marché japonais, fait aujourd'hui l'objet d'une ouverture européenne chaque jour plus marquée.

I Schémas de flux

Les schémas de flux ont eu pour objectif de montrer les formes et les contenus des circuits de produits (circuits de production, transformation et commercialisation), de l'information (prix, qualité, stocks japonais, etc.), de la monnaie (capitaux, revenus des activités, salaires, etc.).

⁴ D'autres schémas du même type illustrent l'évolution des acteurs en présence et de leurs stratégies à partir de l'émergence de la pêcherie de poulpe.

Accès Ressource		Accès Produit				Accès Marché		
Offre	Demande	Offre	Demande	Offre	Demande	Offre	Demande	
1980 - 1984	Production nationale industrielle	P1	Armement national	Usines	M1	Interméd. étrangers	Acheteur Japonais	
		P2	Usines	Intermédiaires étrangers	M2	Interméd. étrangers	Acheteur européen	
R1	Etat	Armement national						
		P3	Armement national	Armement national	M3	Armement national	Acheteur Japonais	
					M4	Armement national	Acheteur européen	
R2	Etat	Armement Coréen	P4	Armement coréens	Armement Coréen	M5	Armement coréen	Acheteur Japonais
						M6	Armement coréen	Acheteur européen
A partir de 1996	Production nationale industrielle	P1	Armement national	Usines	M1	SMCP	Acheteur Japonais	
		P2	Usines	SMCP	M2	SMCP	Acheteur européen	
R1	Etat	Armement national						
		P3	Armement national	Mareyeurs	M1	SMCP	Acheteur Japonais	
		P4	Mareyeurs	Usines	M2	SMCP	Acheteur européen	
		P2	Usines	SMCP				
R2	Etat	Armement chinois	P5	Armement chinois	Usines	M1	SMCP	Acheteur Japonais
			P2	Usines	SMCP	M2	SMCP	Acheteur européen
			P6	Unités de production	Usines	M1	SMCP	Acheteur Japonais
			P2	Usines	SMCP	M2	SMCP	Acheteur européen
R3	Etat	Unités de production						
		P7	Unités de production	Mareyeurs	M1	SMCP	Acheteur Japonais	
		P4	Mareyeurs	Usines	M2	SMCP	Acheteur européen	
		P2	Usines	SMCP				
R4	Etat	Armement européen	P8	Armement européen	Armement européen	M3	Armement européen	Acheteur européen
						M4	Armement européen	Acheteur Japonais

Tableau 2
Stratégies d'accès en Mauritanie
(1980-1984 et à partir de 1996).
*Access strategies in Mauritania
(1980-1984 and from 1996).*

Si les flux de produits ont été dans l'ensemble bien identifiés, les flux financiers et informationnels n'ont en revanche été appréhendés que trop sommairement. La difficulté d'accès aux informations de qualité et la complexité des flux font que bien souvent il a été très difficile de s'y retrouver et de présenter un schéma unique qui

reprenne toutes les situations observées⁵. Par ailleurs, le fait de penser la représentation du flux financier comme simple circuit inversé du flux de produits s'est révélé être une méprise puisqu'elle occulte, par exemple, le rôle central de l'État dans l'organisation financière de la filière céphalopode, ou encore celui de tierces personnes nullement engagées dans le processus de production (avance de capitaux). Sans compter, pour la pêche artisanale organisée en campement en Mauritanie et au sud du Maroc, la prise en charge par les armateurs de la vie communautaire des familles restées dans les villages ou les campements à l'intérieur du pays.

La représentation du flux informationnel a, de son côté, permis de rendre compte :

- des informations qui sont véhiculées par les différents moyens de communication (les prix étant à cet égard des vecteurs) ;
- de la capacité de leur réception par les acteurs, de la qualité de la transmission ;
- et enfin de l'existence de réseaux structurés.

Avoir en effet en tête que les acteurs arbitrent leurs décisions en fonction de l'information qui leur est transmise et du réceptacle qu'ils constituent est un truisme trop souvent oublié des chercheurs en sciences sociales qui enferment les acteurs dans des schémas décisionnels et de comportement préconçus où coûte que coûte il convient de faire rentrer la réalité de leurs décisions et comportements. Les figures 1-3 illustrent, pour le Maroc, les flux de produits, d'informations et monétaires⁶.

⁵ Mais comme l'intérêt de l'exercice était également de faire la démonstration qu'un ensemble de choses qui semblaient a priori connues et maîtrisées ne l'était en fait pas du tout et que le petit pan de connaissances cachait en fait de nombreuses incertitudes, ignorances et méconnaissances les plus diverses. Les chercheurs partenaires du Sud ont, lors de l'élaboration des flux, mesurés à quel point leur connaissance était parcelle et appelait à un approfondissement substantiel à partir du terrain.

⁶ Les explications quant aux différentes branches des flux et leur contenu sont données dans le document IncoF2, d'analyse des systèmes de régulation des pêcheries de céphalopodes en Afrique de l'Ouest.

Flux de production

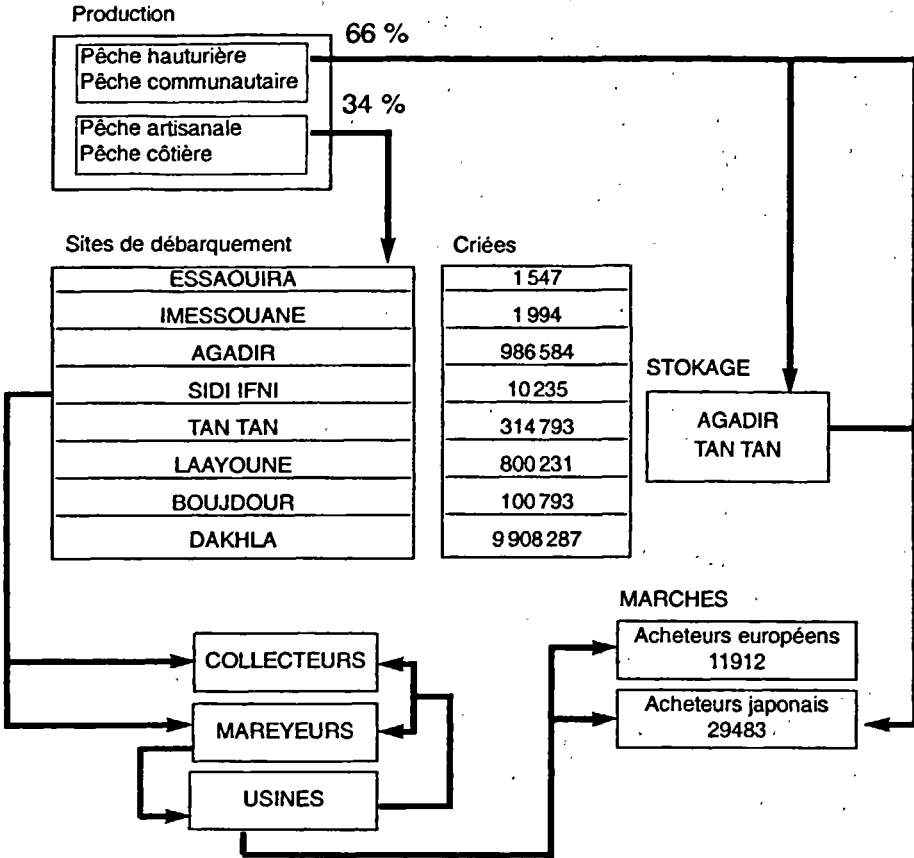


Figure 1
Flux de production de la pêcherie de poulpe au Maroc
(d'après Lamine, 1998).

*Production flows of the Moroccan Octopus fishery
(from Lamine, 1998)*

Flux d'information

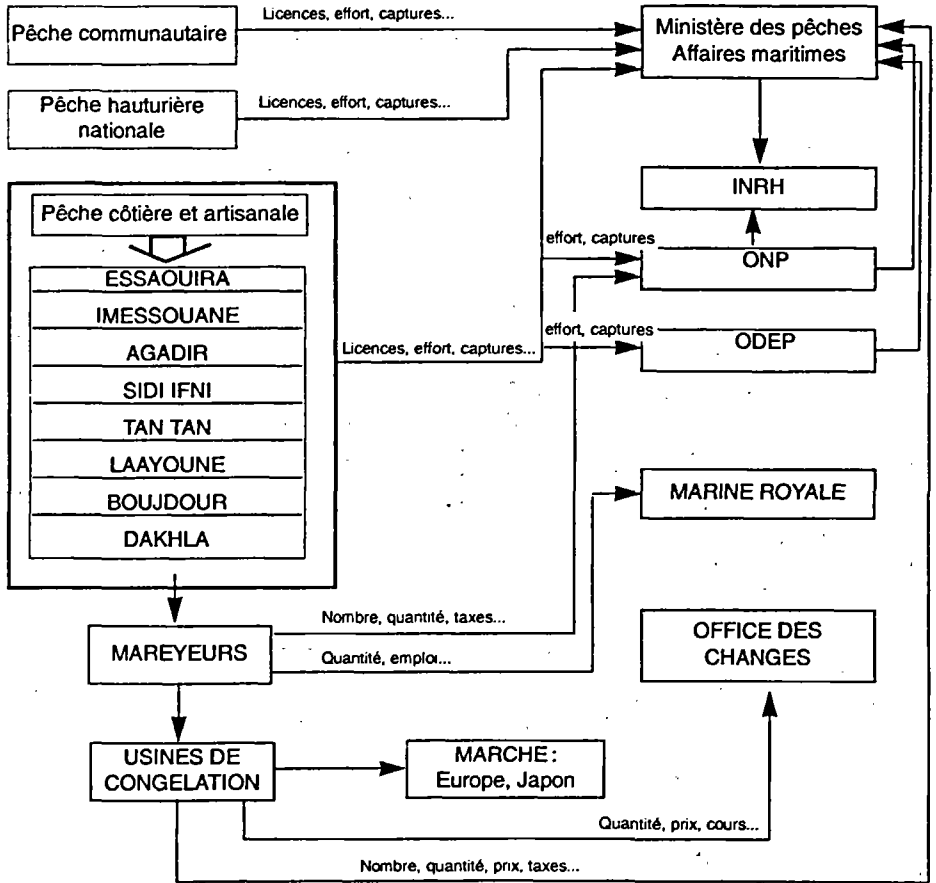


Figure 2
 Flux d'information de la pêcherie de poulpe au Maroc
 (d'après Lamine, 1998).

*Information flows of the Moroccan Octopus fishery
 (from Lamine, 1998)*

Flux financiers

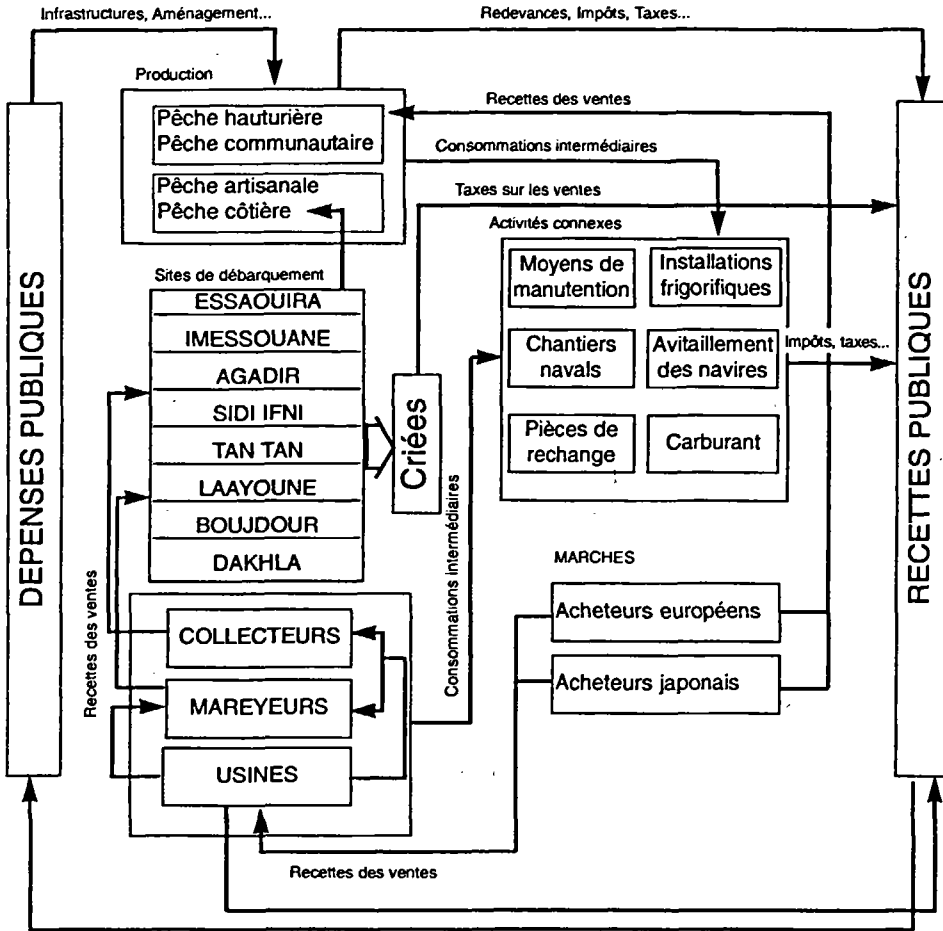


Figure 3

Flux financiers de la pêcherie de poulpe au Maroc (d'après Lamine, 1998).

Financial flows of the Moroccan Octopus fishery (from Lamine, 1998)

Le concept de durabilité appliqué à la pêche de poulpe

Le concept de développement durable

Il faut remonter à 1987, avec la Commission mondiale sur l'environnement et le développement⁷, pour voir émerger la notion de Développement durable⁸ (WCED, 1987). Derrière cette notion se profilait en fait un changement radical de la façon de penser le développement. Articulée autour de la relation entre l'homme et la nature, cette notion mettait à jour l'impossibilité de séparer le développement économique des considérations environnementales, et montrait clairement que jusqu'à présent le développement économique ne faisait que dégrader l'environnement. Avec comme conséquence majeure, l'augmentation de la pauvreté. En filigrane se dessinaient ainsi les liens étroits entre la qualité de l'environnement et les potentialités à long terme de développement. Entraient également en lice, les notions de justice distributive et d'équité sociale rendant compte de la répartition des fruits du développement économique et de la participation des populations défavorisées à la vie sociale et politique, ainsi qu'au processus de croissance.

⁷ Dénommée par la suite Commission Brundtland, du nom des personnes qui rédigèrent le rapport.

⁸ La notion de développement durable est précisée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Selon celle-ci, « le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Mais les besoins du présent ne sont pas les mêmes pour tous, et les générations du futur peuvent être imaginées de plusieurs manières. Toutefois, une idée majeure s'impose : ne pas compromettre les capacités des générations futures à satisfaire leurs besoins, c'est préserver aujourd'hui la biodiversité et assurer sa conservation ; c'est aussi ne pas restreindre les possibilités d'évolution du monde vivant. Le développement durable de la société humaine et la conservation durable de la biodiversité ne devraient donc pas être incompatibles.

Le concept de durabilité s'appuie donc sur trois piliers qui sont le développement économique, l'équité sociale et la préservation de la nature. Il s'agit donc de proposer une forme alternative de développement qui concilie à la fois la croissance économique, la juste répartition des fruits de cette croissance et cela dans un cadre respectueux de l'environnement. Le prélèvement des ressources ne devant pas, dans un tel contexte, conduire à une perte de la biodiversité qualitative et quantitative.

Durabilité et pêcheries de poulpe en Afrique de l'Ouest

Le poulpe constitue pour le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal une des ressources marines les plus significatives en termes de création de richesses. L'émergence rapide de l'exploitation et la structuration d'une filière pour répondre à la demande d'un marché fort solvable ne reproduisent pas les schémas observés pour les autres pêcheries en Afrique de l'Ouest. S'il n'existe en fait pas de paradoxe particulier à voir se développer une exploitation sur un potentiel de ressources biologiques aux dynamiques encore méconnues, il convient en revanche de se pencher sur le caractère durable d'une ressource d'émergence. Ne risque-t-elle pas de disparaître aussi soudainement qu'elle est apparue ? Le questionnement est d'autant plus important que les signaux donnés par les pêcheries ouest-africaines sont alarmants au regard de la durabilité. L'empressement à exploiter le poulpe est en effet sans commune mesure avec ce qui a pu se passer dans le cas des autres pêcheries, démersales, et à plus forte raison pélagiques.

L'application de la notion de durabilité aux pêcheries de poulpe fait ressortir tout d'abord que la pérennité de la ressource n'est en aucun cas un facteur de considération pour les acteurs de la filière. Le poulpe représente une opportunité qu'il faut saisir avant qu'elle ne disparaisse et avant que les autres ne puissent s'en accaparer. La ressource constitue dès lors un objet d'enrichissement personnel. Ensuite, il est clairement apparu que les efforts des administrations pour réguler la pêcherie de poulpe ne s'appuyaient que très peu sur le concept de développement durable, en ce sens que la conserva-

tion de la ressource est avant tout un prétexte au maintien de la rente économique et que l'objectif d'équité sociale n'est en rien considéré dans les plans d'aménagement. Le repos biologique au Maroc a, par exemple, été institué dans le cadre d'une stratégie commerciale vis-à-vis du Japon, afin de jouer sur le cours financier du poulpe au moment où les stocks de poulpes sont à leurs limites inférieures au Japon.

I Analyse des systèmes de régulation de l'accès

L'analyse des systèmes de régulation des pêcheries de poulpe a en premier lieu consisté à identifier des signaux potentiellement associés à des « pertes de qualité » ou limites opérationnelles des régulations en place⁹.

Pour chacun de ces signaux, on a procédé à :

- l'identification de la nature réelle du signal ;
- la description de la nature des explications qui sous-tendent l'émergence de ce signal en référence à certains mots clef ;
- l'énoncé d'hypothèses associées à l'émergence du signal.

Par exemple, s'agissant de la nature du signal, il était convenu de ne pas s'arrêter au message véhiculé (dégradation de la ressource, diminution de la valeur des produits, etc.), mais d'en extraire la racine en tentant de comprendre dans le même temps ce qui relève d'une interprétation partielle ou erronée de ce qui relève d'une utilisation stratégique du message (exemple : interprétation à faire de l'arrêt biologique).

⁹ Le principe d'identification des signaux a été envisagé à partir d'un inventaire réalisé indépendamment, discipline par discipline. Sur cette base, il a été convenu de faire ressortir les signaux qui seront retenus comme support à l'analyse des limites des modes de régulation.

En deuxième lieu, l'analyse des systèmes de régulation a porté sur l'évaluation des modes de régulation associés aux signaux retenus et aux hypothèses formulées. Pour faciliter le repérage des modes de régulation à prendre en compte, leur documentation, ainsi que leur analyse pluridisciplinaire, quelques entrées ont été privilégiées¹⁰. Les quatre entrées utilisées se fondent sur une approche économique des relations et comportement et stratégies d'acteurs au sein du système halieutique. Il s'agit de :

- Agents
- Gouvernance
- Accès Ressources
- Information

Afin d'évaluer les modes de régulation en vigueur, on est parti du principe que l'identification des acteurs et l'analyse de leur rôle par rapport à une finalité bien décrite (économique, marchande, sociale, politique...) sont des éléments qui permettent de montrer la structuration de la filière. Ces agents développent ou subissent des formes d'échanges dont certaines rendent compte de ce que sont les modes de régulation et permettent également d'en repérer l'origine (spécifique au poulpe ou antérieure, nationale ou régionale, voire locale ou sectorielle et spécifique à une communauté de pêcheurs ou localité d'activité...).

programme et a permis de déboucher sur l'analyse des modes de coordination et des actions collectives observés en fonction du contexte et des finalités particulières au moment de leur émergence. Une attention particulière a été portée aux relations entre secteur privé et secteur public et aux modalités particulières d'activation des institutions dans les deux sphères, publique et privée.

L'entrée « gouvernance », appréhendée grâce aux référents théoriques examinés auparavant, a permis de circonscrire avec finesse les modes d'organisation des activités du système productif et du système de régulation, ainsi que tous les ponts institutionnels formels ou informels qui peuvent être dressés entre ces deux sphères, habituellement considérées comme disjointes. Aussi, que ce soit par la classification du type de gouvernance entre contrat, hiérarchie et marché, les activités humaines autour de la pêche au poulpe sont apparues comme étant en perpétuelle recherche d'efficacité, sans que pour autant l'efficacité économique ne soit ici apparue comme le leitmotiv tant déclamé par les tenants de la rationalité pure. Au total, l'entrée gouvernance a eu le mérite de montrer que l'observation des institutions et leur catalogage n'étaient pas toujours aussi simples qu'il n'y paraissait au premier abord. En premier lieu parce que l'observateur se trouve devant un véritable dédale institutionnel dans lequel les systèmes de production et de régulation ont des rôles équivoques : tantôt par débordement voulu de leur cadre d'intervention, tantôt par effet involontaire. C'est par exemple, pour le premier cas, l'association des céphalopodiers marocains (ACM) qui entraîne, de par ses manifestations répétées auprès du gouvernement, des mesures de limitation de l'accès des pêcheurs dits artisanaux. C'est par ailleurs, pour le deuxième cas, la SMCP, l'organisme semi-étatique d'exportation de la production halieutique en Mauritanie, qui a contribué de façon plus que significative à la gestion de l'accès à la ressource par la politique des prix qu'elle entretenait (dissuasive ou persuasive).

La difficulté majeure de l'entrée gouvernance a toutefois résidé dans le fait que le travail est resté sur un plan très descriptif. Pour une raison très simple : le cadre théorique de l'économie des institutions et de tout ce qui se rattache de près ou de loin aux organisations ne comporte pas encore d'indicateur pour mesurer l'efficacité

de l'objet d'étude. Le détour par les coûts de transaction ne fait somme toute que retarder l'échéance sans apporter de solution au problème de la mesure. En cela l'analyse institutionnelle achoppe là même où l'analyse néoclassique tire sa vanité. Les limites d'un tel exercice n'ont toutefois rien enlevé à l'intérêt qu'il a pu susciter au sein des équipes nationales et disciplinaires. L'entrée gouvernance plus que tout autre constituait en elle-même une entrée fédératrice de l'ensemble des disciplines impliquées.

L'entrée par la question de « l'accès aux ressources » de la pêche, a permis de favoriser la prise en compte des éléments relatifs aux modes de régulation formels ou informels qui affectent tout ou partie des facteurs de production (selon le signal mis en évidence, ce sont les contraintes pesant sur les techniques ou leur utilisation qui ont été analysées, non pas au titre de leurs qualités théoriques mais

au vu des conditions réelles de leur application). Cette troisième entrée, malgré un certain recouvrement avec les deux autres, présentait l'intérêt d'insister sur les éléments particuliers des régulations qui se fondent sur le développement de systèmes de contrôle de l'accès aux ressources. Ce point a ainsi conduit à une remise en perspective de l'analyse entamée de façon événementielle à partir de la trajectoire des pêcheries. Elle a également donné du sens aux réflexions conjuguées de chacune des disciplines (sociologie, anthropologie, droit et économie).

L'entrée « information », d'une nature particulière, a révélé des voies explicatives de comportement d'agents par rapport au mode de régulation en place (conséquences des asymétries informationnelles, gestion du risque, relations principal-agent, etc.). Cette entrée a permis de dépasser la simple description des flux informationnels pour procéder à une analyse des conditions réelles dans lesquelles se placent les acteurs au regard des modes de gestion. Que sait-on et de quelle façon l'information présente, divulguée ou non, connue ou non, explique en partie la structuration des relations et les actions de régulation ? L'interrogation a ici porté sur ce que sait également le responsable public des systèmes qu'il a à réguler et pas uniquement l'information au travers des finalités de l'acteur privé. Toutes les échelles relationnelles ont donc été considérées depuis les responsabilités de l'État, par exemple dans ses relations interna-

tionales, jusqu'aux relations internes à une communauté particulière de pêcheurs ou acteurs de la filière.

Conclusion

Le programme Inco relatif à l'aménagement des pêcheries de céphalopodes en Afrique de l'Ouest a clairement montré que les systèmes de production et de régulation étaient des systèmes extrêmement dynamiques, façonnés depuis l'extérieur par les forces des

marchés japonais et européens, et de l'intérieur par les acteurs sectoriels et les institutions de régulation. Le concept de durabilité et le principe de précaution ne sont pas pour le moment inscrits sur les agendas des acteurs privés qui considèrent le poulpe comme une opportunité à saisir sans nécessairement développer des stratégies de long terme afin de concevoir des schémas d'exploitation pérennes.

La collaboration entre disciplines des sciences humaines avec comme pierre angulaire l'analyse institutionnelle a permis de dépasser les clivages disciplinaires et de porter un regard multiple sur la pêcherie de poulpe en Afrique de l'Ouest. L'apport de la biologie au travail en sciences sociales a été à ce titre fondamental en établissant un lien entre l'homme et la ressource. C'est par conséquent des échanges interdisciplinaires à renouveler.

Enfin, le programme, s'il a opéré un rapprochement significatif des instituts du Nord (IRD, Cemare et université de Perpignan) avec ceux du Sud (INRH, CRODT et CNROP), a également contribué significativement à renforcer la collaboration entre ces mêmes instituts de l'Afrique de l'Ouest. Par-delà les résultats obtenus, c'est certainement l'une des réussites de ce programme.

Bibliographie

CATANZANO J., FAILLER P., 1998 —
*Mémo compte rendu de la réunion
de Paris*. Programme Inco –
Céphalopodes, Ref. INCR5,
juillet 1998, 22 p.

FAILLER P., 2000 —
*Les pêcheries de céphalopodes en
Afrique de l'Ouest; durabilité et
systèmes de régulation*. Programme
Inco – Céphalopodes, rapport de
synthèse à l'intention de la
Commission européenne, Cemare,
Portsmouth, UK, 70 p.

LAMBOEUF M., 1997 —
*Rapport du Groupe de travail ad hoc
sur les Céphalopodes*. Rome, FAO,
1997, Copace/Pace Series 97/63,
103 p.

LAMINE M., 1998 —
*Schémas des flux de produits,
d'information et monétaires*.
Programme Inco – Céphalopodes,
Ref. INCMAE2, juillet 1998, 17 p.

WCED, 1987 —
Our Common Future,
Oxford University Press.